



Création sonore et réutilisation de voix, de beat, etc

Par **Radio Campus Angers_old**, le **01/10/2007** à **19:45**

Bonjour,
Je suis actuellement chargé de communication au sein de Radio Campus Angers.
Nous avons mis en place une équipe de sound designer depuis quelques temps. Après quelques essais, des questions me sont parvenues sur lesquelles je n'ai pas de réponses précises... La réutilisation de voix de film ou d'extraits musicaux déjà existant pour la création de nos jingles nous amène à la question des droits d'auteur... Nous savons qu'il existe des limites malgré le paiement de la Sacem par notre structure, pouvez vous m'apporter quelques éclaircissement ?

Par **soleilevan_old**, le **02/10/2007** à **10:48**

Si vous intégrez même des bribes d'une autre oeuvre préexistante, votre oeuvre est alors considérée comme une oeuvre composite et il vous faut demander l'accord de l'auteur de l'oeuvre préexistante. (article 113-4 code de la propriété intellectuelle)
L'auteur de l'oeuvre préexistante, qui reste titulaire des droits d'auteur sur cette dernière, doit autoriser ou non cette incorporation dans une oeuvre nouvelle.
Pour plus de renseignements, tournez vous vers un conseil en propriété intellectuelle ou vous pouvez aussi demander à l'information réglementaire de l'IRPI qui vous fournira une réponse plus complète sur vos droits et les risques encourus.

Par **Radio Campus Angers_old**, le **02/10/2007** à **14:37**

Merci pour ta réponse !